



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le prix de l'abonnement est de :
16 fr. pour trois mois,
31 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année.

On s'abonne :
A LYON, rue St-Dominique, n° 10;
A PARIS, chez M. Alex. MESSIER, libraire, place de la Bourse.

LYON, 19 NOVEMBRE 1828.

Nos lecteurs ayant trouvé quelque intérêt à la première lettre qu'un négociant français établi à Londres a bien voulu nous adresser, nous donnons la suite de cette correspondance :

Londres, le 10 novembre 1828.

Une réunion d'ouvriers en soie de Spitalfield a eu lieu lundi dernier. On y a entendu le rapport de la commission nommée en juillet, dans le but de solliciter une protection plus directe contre l'introduction des soieries étrangères.

M. Fitzgérald, président du board of trade (bureau du commerce) a répondu à la commission qu'il était peiné de l'état déplorable des ouvriers en soie, mais que ce n'était pas l'intention du gouvernement d'établir une enquête à ce sujet; que si le comité voulait lui présenter ses vues et moyens de remédier au mal, nul doute que le gouvernement n'y donnât toute son attention.

Tant peu négociant que soit notre ministère, il n'est pas aveugle, et l'accroissement de nos fabriques de soieries et de la consommation des soies brutes lui prouve que l'introduction, tout en étant un produit pour le trésor, est un bien pour les manufactures anglaises en général. Avant l'introduction, Spitalfield fournissait, presque seul, les soieries consommées dans les trois royaumes; mais depuis, ce commerce ayant pris une extension considérable, des établissements se sont formés dans tout le pays, et Spitalfield a eu dès-lors à combattre la concurrence anglaise et étrangère.

Le deuil pour la reine de Wurtemberg continue et retarde l'ouverture de la vente d'automne.

La santé du roi donne toujours des inquiétudes qui pourraient bien faire suspendre ou diminuer les commissions pour le printemps.

J'ai cherché, par ma lettre du 26 octobre, à vous donner un aperçu de la situation commerciale du pays; aujourd'hui, je voudrais vous en tracer la physiologie politique, mais elle est fort difficile à saisir. Notre ministère, conséquent dans sa timide incapacité, n'en imprime aucune, et paraît devenir fataliste avec ses amis d'Orient. On dirait que le hasard est premier ministre, et qu'on lui laisse le soin de débrouiller et de mener à fin les événements.

Le malheureux état du Portugal qu'on lui reproche, et le séjour de la petite reine qu'il n'a pu détourner, embarrassent fortement notre ministère. Vous dire la marche qu'il adoptera à ce sujet, est impossible; ses irrésolutions continuelles prouvent qu'il ne le sait pas lui-même: comme je vous le disais, il est fataliste; le hasard le guidera.

Si vous avez occasion de lire nos journaux ministériels, vous verrez, à l'aigreur qui règne dans leurs articles sur la prise de Varna, qu'elle n'a pas causé une joie immodérée à nos Excellences. Cette guerre les inquiète assez, et le noble duc commence (un peu tard, direz-vous) à ne plus croire aux intentions pacifiques du belliqueux empereur. Vous savez qu'il les avait garanties, et qu'il s'était fait le champion de la bonne foi russe. C'est le blocus des Dardanelles qui a commencé à dessiller les yeux de nos ministres: ils en ont été tout assourdis. La réponse de lord Aberdeen (1), à ce sujet, aux

(1) Lord Aberdeen a déclaré aux négocians de la Cité que, malgré la reconnaissance du blocus des Dardanelles, ils étaient libres de faire des expéditions pour Constantinople, pourvu qu'on n'y portât ni blé, ni drap, ni café, ni sucre, ni coton, etc. etc. On voit que lord Aberdeen comprend la liberté du commerce comme Figaro entendrait la liberté de la presse.

négocians de la cité, a dû vous amuser, en vous prouvant que les ministres de la Grande-Bretagne se moquent tout aussi bien du peuple que ceux de S. M. très-chrétienne.

Votre expédition en Morée est toujours censée nous faire plaisir, cependant nous ne la perdons pas de vue, et bien nous en prend, car sans cette surveillance il paraît que le général Maison eût brouillé les cartes de ce côté.

L'état de l'Irlande est toujours le même, sinon pire depuis la fameuse réunion du comté de Kent. Les meneurs catholiques ou protestans se remuent, s'agitent, font de beaux discours et de bons dîners, et le pauvre peuple est de plus en plus malheureux, parce que cet état d'inquiétude et de turbulence nuit aux travaux en général, et augmente la misère déjà si grande.

Le résultat de la réunion du comté de Kent ou de *Genenden Heath* a dû vous étonner: les hommes éclairés, de quelque pays, de quelque religion qu'ils soient, j'en excepte les jésuites, ne voudront jamais croire qu'au XIX^e siècle les peuples d'Angleterre ont agité et repoussé la question de la tolérance religieuse.

Malgré ce triomphe des orangistes sur les libéraux, il est plus que probable que le ministère, à la prochaine session, sera obligé de consentir à l'émancipation. Espérons que le tems n'est pas éloigné où chaque culte payera ses ministres et bâtera ses temples, où les gouvernemens ne seront pour rien dans les affaires religieuses.

Alors, mais seulement alors, nous verrons le peuple religieux, les prêtres tolérans, respectables et respectés.

Avant-hier, tout un pan de mur de 15 mètres de longueur sur quatre en hauteur, qui bordait un clos pres de la montée de la Butte, s'est écroulé avec fracas, et les débris ont roulé sur le quai de Serin qu'ils ont couvert. Par un heureux hasard, personne ne se trouvait en cet endroit, en sorte qu'aucun accident n'est arrivé. Le parapet a retenu les matériaux, sans cela ils auraient atteint un individu qui était au bas sur les bords de la Saône, et qui a eu une telle frayeur, qu'il s'y est précipité tout habillé.

Le corps des surveillans de nuit ayant célébré dimanche la St-Charles, chez un traiteur à la Quarantaine, plusieurs d'entre eux, échauffés par les fumées du vin, se sont battus en sortant, au point d'obliger la garde d'intervenir et de les arrêter. Mais lorsqu'on les eût conduits à l'Hôtel-de-Ville, ils furent réclamés par un de leurs chefs et mis en liberté.

On a retiré hier de l'eau un cadavre qui a été reconnu pour être celui du nommé Martin Romain, garçon de peine, disparu depuis quelques jours.

Une balle d'osier, contenant des marchandises d'épicerie, a été abandonnée hier par des voleurs. Les personnes à qui elle appartient sont invitées à la venir réclamer chez M. Berthoud, commissaire de police de l'arrondissement de l'Hôtel-de-Ville, rue des Capucins, n° 9.

La distribution des prix de l'Institution St-Clair pour l'année 1827-28, qui avait été remise au jour de l'inauguration du nouvel établissement, aura lieu dimanche prochain, 23 du courant, à midi précis.

M. Grandperret, directeur, et M. Mazure, professeur de littérature grecque et latine, porteront la parole.

Le public pourra visiter librement toutes les parties de l'établissement.

Un nouvel établissement important doit se former à présent dans le Beaujolais; ses mines de plomb sont riches par leur étendue et par leur produit. D'après l'ordonnance du 31 juillet, deux propriétaires en réunissent l'exploitation; leurs concessions s'étendent sur les communes de Poule, Chenelette et Propières; leurs travaux peuvent ainsi recevoir un vaste développement. On sait aujourd'hui que ces mines furent ouvertes à Propières dans le XV^e siècle; des renseignemens trouvés à Chenelette et à Beaujeu annoncent que leur exploitation offrait de grands avantages; mais des querelles féodales arrêtaient alors les exploitans. Heureusement l'industrie n'a plus à craindre ces entraves; l'esprit d'association peut librement en développer les ressources, et le pays qui possède des élémens de prospérité est coupable s'il néglige d'en profiter. Le Beaujolais le peut avec plus de facilité que tout autre; sa position ouvre à ses produits de nombreux débouchés; son industrie a fait cependant peu de progrès; elle a besoin d'une protection éclairée, et ses intérêts semblent abandonnés. Il y a deux ans qu'un pont qui doit mettre en communication le département du Rhône avec celui de l'Ain doit être construit à Belleville; l'adjudication en est donnée depuis long-tems, mais l'adjudicataire, que l'autorité laisse dans l'inaction, n'en a pas même commencé les travaux.

Les élections de Castelnaudary auront lieu le 25 décembre aussi bien que celles du Doubs. D'autres élections, parmi lesquelles se trouvent celles des Landes, ont été indiquées pour le 22 du même mois. On s'est étonné que le ministère n'ait point indiqué le même jour pour toutes. Après quelques recherches, nous sommes parvenus à éclaircir ce fait. M. Alex. Guiraud, de l'Académie française, et qui se met sur les rangs pour la députation de l'Aude, n'accomplira sa 40^e année que le 25 décembre, et c'est à sa prière que M. de Martignac, toujours obligeant pour ses confrères en Apollon, a retardé de quatre jours la réunion électorale.

La *Lancette* renferme l'histoire curieuse d'une femme de couleur de Philadelphie, qui, devenue grosse de son septième enfant, porta ce fœtus jusqu'à sa mort, laquelle n'arriva que quarante ans après. Cette femme était alors âgée de 75 ans, et pendant tout cet espace de tems, elle a joui d'une très-bonne santé. L'ouverture du corps fit reconnaître dans le bas-ventre une grosse tumeur osseuse, de forme oblongue; elle pesait quatre livres six onces. Dans l'intérieur de cette tumeur on découvrit un fœtus très-bien conformé, du poids de trois livres trois quarts, et de la longueur de onze pouces et demi. Les tégumens étaient en grande partie ossifiés, le péricrane l'était aussi, on y apercevait quelque trace de cheveu. Le cerveau et les organes contenus dans la poitrine et le bas ventre étaient dans le même état que chez un enfant nouveau-né, et il n'y existait aucune trace de putréfaction.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, 16 novembre 1828.

Monsieur,

En donnant note dans votre estimable journal de divers achats de tableaux que la ville a faits à nos peintres lyonnais, vous avez commis une erreur relativement à M. Bonnefond: l'administration municipale ne lui achète qu'un seul de ses ouvrages, le Chevrier.

Quant à l'autre, l'Officier grec, notre musée s'en enrichira bien également, mais à titre de don de la part de l'auteur.

Je vous serai fort obligé de vouloir bien donner de la publicité à cette lettre.

Agrécz, etc. Un de vos abonnés.

CORRESPONDANCE.

Paris, 16 novembre.

Je me bornerai aujourd'hui à quelques mots sur l'événement d'avant-hier, et laisserai à chacun le soin de commenter les colonnes du *Moniteur* et d'éplucher le mérite et les œuvres des heureux qu'il a proclamés. On ne s'attendait pas encore à voir paraître cette liste officielle, et elle a causé quelque surprise. Rien ne l'avait annoncée. On savait que de nombreux obstacles étaient opposés aux personnes chargées de la dresser, et même des rumeurs sinistres circulaient depuis deux jours. On parlait de hautes résistances, de débats prolongés, de l'influence qu'avaient eu sur de certaines opinions les calculs erronés de M. de St-Chamans relativement aux fractions des chambres, de démissions, de mutations de portefeuilles; et il paraît que c'est subitement et comme d'assaut que la résolution a été prise et exécutée jeudi soir. Les vainqueurs ont cependant perdu du monde sur la brèche, et n'ont pas fait entrer dans la place qui ils ont voulu.

Enfin, plus favorisés que le damné de la parabole implorant à grands cris un peu d'eau pour adoucir les tourmens de l'enfer, du moins quelques gouttes nous ont été accordées, et l'on a rafraîchi nos douleurs de la mise en retraite de cinq préfets, du transport de quatre à d'autres fonctions, et de la nomination au conseil-d'état de onze nouveaux personnages composant une véritable Macédoine politique, et dont les opinions les feront marcher presque tous sur des lignes divergentes; mais il a fallu transiger et mettre à côté de MM. Villemain et Alexandre Laborde MM. de la Chapelle et Ferdinand Berthier. Celui-ci, dit-on, est cause, en partie, du retard apporté à l'organisation du conseil. On souhaitait l'éliminer, mais il a trouvé de tels appuis, de si chauds amis, que force a été de l'admettre dans le sanctuaire. MM. Agier et de Loverdo représentent le parti mitoyen. Ainsi tous les intérêts auront leur expression dans ce grand tribunal administratif, tous y trouveront de tenaces défenseurs; ce qui, sans doute, mettra beaucoup d'harmonie dans le travail et dans les discussions.

Mais le prétendu disgracié, qui a remporté un vrai triomphe, et qui sort de sa forteresse méche allumée et tambour battant, c'est M. de Vaulchier. Animé par l'exemple du pacha enfermé dans la citadelle de Varna, il s'est maintenu jusqu'au dernier moment, a obtenu, à ce qu'on prétend, des entrevues de personnes en grand pouvoir, et traité de puissance à puissance. Personnellement, il a bien fait, puisqu'on a eu la bonté de le craindre, qu'il obtient pécuniairement et administrativement autant que ce qu'il possédait, et trouvera plus de repos. La négociation a été longue, laborieuse, et l'*ultimatum* reçu et renvoyé plusieurs fois. Enfin, M. de Vaulchier a arraché la direction des douanes, véritable sinécure; car il passe pour incapable d'exercer et tout à fait dépourvu des connaissances nécessaires dans une partie qui en exige de si nombreuses et de si variées. Déjà promu à la même direction, il a montré pendant deux années une incurie et une incapacité complète; partageant les opinions d'une congrégation qui repousse l'industrie et tout ce qui donne du mouvement aux esprits, porté et soutenu par elle, il était naturel qu'il ne s'appliquât pas beaucoup à ce qu'elle proscribit; du moins aucune mesure salutaire, aucune discussion lumineuse ne signala son administration. Quoique son homme d'affection ait si bien su tirer son épingle du jeu, le parti n'en est pas moins très-affligé. Le directeur des postes est le seul qui jouisse du privilège de travailler directement avec le roi. Cet avantage n'était pas mince pour des gens si habiles dans l'art des obsessions; les en voilà privés. De plus, ils sentent que les bonnes traditions peuvent se perdre, que l'espérance de faire sauter encore le cachet et de réédifier le cabinet noir va s'affaiblir de jour en jour. Cet ardent désir d'avoir aux postes un homme dévoué, est une des plus

puissantes preuves de tous les abus qui s'y sont commis.

Sérieusement parlant, le ministère qui a éprouvé de puissantes difficultés, qui a fait, je crois, en cette occasion tout ce qu'il pouvait faire, excepté de donner sa démission, qui eût sans doute préféré s'entourer d'amis plutôt que d'ennemis ou d'hommes douteux, aura beau, selon l'usage, s'applaudir dans son journal de l'organisation du conseil, il ne trouvera pas le public très-satisfait, et probablement il ne l'est pas lui-même. On dit que MM. de Martignac et Portalis sont les plus disposés à se contenter de leur demi-victoire.

Les *Débats* gardent le silence sur l'événement du jour, tandis que les autres journaux se livrent, chacun selon son esprit, à des réflexions. On en conclut que la nomination de M. de Villeneuve aux postes n'est pas agréable à la feuille quotidienne de M. Bertin de Vaux, et qu'elle désappointe quelque ambition secrète.

On s'occupe aussi de l'ouvrage, sur l'organisation municipale, de M. Leber, chef de bureau à l'intérieur, et l'on trouve assez étonnante sa tendresse, non déguisée, pour la servitude introduite par degrés depuis le 16^e siècle, dans l'administration des communes. Si son opinion eût déplu à son ministre et seigneur, l'eût-il publiée? Ses malins confrères prétendent qu'il pourrait bien être nommé chef de division.

TOULON, le 16 novembre.

(Correspondance particulière du *Précurseur*.)

Aujourd'hui est arrivé le brick du roi le *Loiret*, capitaine Laroque, lieutenant de vaisseau, parti de Patras le 1^{er} novembre courant.

Voici les nouvelles apportées par ce bâtiment :

Par une ruse digne des Turcs, la capitulation de Patras avait été rédigée de manière à pouvoir être interprétée à double sens, c'est-à-dire que si la garnison du château de Morée, place forte qui est une dépendance de la ville, pouvait résister, on ne remettrait que l'assemblage de cabanes en bois qui forme la ville de Patras. La mauvaise foi avait présidé à cette capitulation; aussi, dès que nos troupes eurent pris possession de cette dernière ville, elles apprirent avec la plus grande surprise que le château de Morée, qui est la citadelle de Patras, faisait des préparatifs pour résister vigoureusement. Des ordres du Grand-Seigneur étaient arrivés depuis peu pour annoncer que la Sublime-Porte enverrait des secours aux assiégés, et qu'on eût à se défendre avec opiniâtreté.

En conséquence, la frégate *l'Armide* et quelques autres bâtimens reçurent l'ordre de mouiller à une portée de canon du château de Morée, tandis que le siège de ce fort allait être commencé par terre. Les préparatifs furent poussés avec la plus grande activité; en trois jours on fut à même de commencer l'attaque, et nos troupes étaient parvenues, au moyen de tranchées, à s'approcher jusqu'à portée de fusil des fortifications; pendant ce temps le fort a tiré plusieurs coups de canon, la fusillade a été presque continuelle, quelques bombes ont été lancées dans le camp des assiégés qui, à leur tour, battaient les murs en brèche et cherchaient à démonter les pièces qui défendaient le fort. Enfin, le 30 à midi, nos troupes étaient en possession du château de Morée. Malgré les coups de canon et la fusillade partis du fort, nous n'avons pas perdu un seul homme (1). Un seul voltigeur qui a voulu sortir de la tranchée a été blessé à l'épaule par une balle. Ainsi, les élémens dans ce pays, sont plus cruels que les ennemis, car les maladies qu'ils ont occa-

(1) Nous avons sous les yeux une lettre d'un officier de l'armée, datée du camp devant le fort de Morée, le 30 octobre 1828, elle annonce les mêmes faits, toutefois avec quelques variantes.

En voici un extrait :

« Nous sommes maîtres de Patras et de son château qui a capitulé depuis 18 jours.

« Nous assiégeons le fort de Morée sur le golfe de Lépante. Nos ouvrages, qui nous ont coûté des hommes et des officiers, tirent à leur fin.

« Demain la batterie de brèche tirera, et nous monterons à l'assaut.

« Il fait froid ici comme à Lyon dans cette saison; il y a des fièvres pernicieuses, etc., etc. qui nous ont enlevé du monde. »

sionnées nous enlèvent plus de monde que les coups de feu des Turcs.

Les villes de la Messénie dont nos troupes font maintenant l'occupation, sont sales et dégoûtantes; quelques maisons en planches et en chaume, des immondices partout, des habitans couverts d'ordures, voilà le spectacle que présentent ces cités. Depuis qu'elles sont au pouvoir des Français, quelques Grecs errans depuis long-tems dans les montagnes, sont descendus pour rentrer dans leurs foyers qui étaient devenus la proie des Turcs, et ils ont nettoyé leurs nouvelles habitations; de sorte que les villes prennent maintenant un aspect moins sombre et plus propre.

Aujourd'hui est arrivé sur notre rade quelques autres bâtimens qui sont: bricks transports n^{os} 28, 21 et 18, venant de Navarin, ayant à bord des chevaux; brick transport n^o 27, venant d'Alexandrie avec le convoi sous l'escorte de la gabarre la *Lionne*.

Les forts dits *des petites Dardanelles*, dont l'un à l'isthme du côté de la Morée, et l'autre du côté de l'Albanie, se sont rendus après une assez longue résistance. Nos troupes les ont de suite occupés. La guerre paraît donc arrivée à son terme en Morée. On va maintenant se disposer à la porter dans l'Attique (1), et peut-être dans les autres parties de la Grèce. Quelle gloire brillante, quoique sans péril, va rejaillir sur nos braves chargés de la noble mission de faire triompher la liberté dans la patrie des Léonidas!

MARSEILLE, le 16 novembre.

(Correspondance particulière du *Précurseur*.)

Notre chambre de commerce s'est adjoint des négocians et fabricans pour adresser conjointement leurs réclamations au gouvernement.

Mais il semble que dans cette ville on ne peut jamais rien faire de bien: la manière dont s'est conduite la chambre de commerce eût été plus légale, si, par un avis, elle eût invité (comme on a fait dans les autres villes), les négocians de diverses classes et les fabricans de divers produits à se réunir, à discuter ce qui leur conviendrait, et à déléguer une ou deux personnes chargées de leurs demandes que la chambre aurait transmises à qui de droit (2).

Les inscriptions sur la liste électorale présentent toujours beaucoup de difficultés; on soumet à des formalités sans nombre les réintégrations des personnes rayées sans motif. Ce qu'il y a de certain, c'est que sous le ministère Villèle et consorts, M. le préfet montrait beaucoup plus de zèle quand il s'agissait d'éliminer des constitutionnels et d'y laisser des *bien-pensans*. Depuis 1820, on a vu figurer sur les listes un employé des douanes qui n'est plus domicilié dans cette ville, il y a au moins six ans, dont les titres à l'électorat pouvaient être contestés, et qui n'a été rayé que cette année.

Notre petit séminaire est ouvert comme l'année passée; il y a au moins 150 élèves; cependant notre évêque ne s'est pas conformé aux ordonnances.

Le collège-royal ne prospère pas comme on devrait l'espérer, trop d'ecclésiastiques le dirigent. On se plaint qu'il n'y a pas assez de prêtres pour les besoins du culte, que l'on prenne ceux qui sont dans l'instruction publique et les aumôniers des régimens, ces derniers y sont inutiles, et les premiers portent préjudice aux établissemens universitaires.

Il paraît certain que M. Drovetti, consul-général à Alexandrie, est remplacé par M. Méchain, qui est consul dans une des îles de l'Archipel. On n'a aucune nouvelle de l'Égypte, d'Alger, de la Morée; on ne peut l'attribuer qu'aux mauvais tems qui règnent.

(1) Voyez dans notre numéro d'hier l'article du *Moniteur*.

(2) Les chambres de commerce sont en effet instituées pour prendre l'initiative sur tout ce qui concerne les intérêts industriels des villes où elles sont instituées. Elles font l'office d'intermédiaires entre le gouvernement et les diverses classes de négocians ou manufacturiers. Mais au défaut d'une action suffisante de leur part, rien n'empêche ces manufacturiers ou négocians de se réunir, de conférer entr'eux et d'adresser directement au ministère leurs vœux et leurs réclamations. Le droit d'association est à la disposition de ceux qui veulent y recourir, et sous le gouvernement constitutionnel, il faut toujours mettre les intérêts politiques comme les intérêts matériels sous la protection de cette maxime: *Aide-toi, le ciel t'aidera.* (Note du Rédacteur.)

Les armemens continuent à Toulon avec activité ainsi que les achats en vivres; on confectionne des biscuits dans cette ville, et on procède à la mouture des grains étrangers, que l'on fait rentrer dans l'entrepôt, convertis en farine et en son, qui seront également expédiés en Morée, d'après le traité passé par la maison Durand, dont un des frères, négociant dans cette ville, est le commissionnaire ou l'associé.

En donnant de la publicité aux fournitures faites et aux navires nolisés par les soins de M. A. Durand, de cette ville, on n'a jamais eu l'intention de dire ni de penser à quelque chose de désobligeant à son égard; ainsi donc cet honorable citoyen a tort de se plaindre des journaux qui s'occupent de ses affaires commerciales; il ne devrait pas ignorer que la publicité est l'âme du gouvernement représentatif, et que tout le monde en France a droit de s'enquérir et de publier tout ce qui se fait pour l'entretien de nos armées de terre et de mer. Quant à ce qui se passe dans la vie privée et ce qui regarde des spéculations particulières, personne dans le monde n'a le droit de s'en informer, et encore moins d'en occuper le public.

Jamais M. A. Durand, ni qui que ce soit, ne pourra nous faire un pareil reproche; nous avons pour lui une profonde estime et respectons trop les convenances pour mériter ainsi le blâme du public.

PARIS, 17 NOVEMBRE 1828.

Par ordonnance de ce jour, le roi a fixé le nombre des écoles secondaires ecclésiastiques des diocèses de Bayonne, Breux, Limoges, Nantes, Périgueux, Rennes et Saint-Dié, et désigné les communes où ces écoles demeureront établies.

Par une autre ordonnance, le roi a agréé les nominations faites par les évêques de ces diocèses, des supérieurs ou directeurs de ces établissements.

Le tout conformément à l'ordonnance du 16 juin, dont les dispositions seront successivement exécutées.

Par une autre ordonnance, le roi a supprimé la place de directeur des affaires ecclésiastiques, créée par ordonnance royale du 1^{er} septembre 1824, et occupée jusqu'ici par M. l'abbé de la Chapelle, nommé conseiller-d'état en service ordinaire.

Le sieur abbé Busson est nommé secrétaire-général du ministère des affaires ecclésiastiques. (Moniteur.)

— Une ordonnance du roi en date du 16 novembre, contient ce qui suit :

Art. 1^{er}. La place de directeur de l'instruction publique est supprimée.

2. Notre ministre secrétaire-d'état au département de l'instruction publique est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Cette place était occupée par M. Charpit de Courville.

— Il y aura, le 20 de ce mois, une séance publique à l'Académie française, pour la réception de M. de Barante.

— Le nommé Gastel, accusé d'avoir émis ou fabriqué de faux billets de 500 fr. de la Banque de France, sera traduit devant la cour d'assises dans le courant de décembre.

— Après une assez longue interruption, la commission d'enquête a tenu hier une séance dans laquelle a été entendu le rapport fait au nom de la sous-commission, chargée de l'examen des questions relatives aux fers.

La discussion s'est prolongée, et il a été dressé une série de questions sur lesquelles on invoque les lumières du commerce de France. Ce travail a présenté, dit-on, d'assez sérieuses difficultés. Il s'agissait surtout d'éviter de faire pressentir, par la position de certaines questions, l'opinion de la commission, opinion qui ne peut être encore fixée. Enfin, on est tombé d'accord sur le point proposé.

Il a été décidé que l'enquête aura lieu, non devant des sections de la commission, mais en présence de tous les membres.

La question de publicité est toujours flottante: il a même été convenu que rien des travaux préliminaires ne serait connu. Cette résolution ne présage rien de bon pour l'avenir. Il faut cependant espérer que le ministre se décidera à faire connaître au commerce la série de questions adoptées dans la séance d'hier.

On assure que les séances vont se succéder avec rapidité: la première aura lieu, dit-on, mardi. M. le comte d'Argout fera le rapport sur les sucres, au nom de la sous-commission, composée de MM. Jacques Lefebvre, Filteau, Saint-Hilaire et lui.

Celle des fers était, comme nous l'avons dit, composée de MM. Portal, Humann et Gauthier.

— Il paraît que le public ne sera point admis à la confiance des travaux de la commission d'enquête, et que les répugnances de M. le ministre du commerce pour la publicité n'ont point été vaincues par les raisons d'un grand nombre de membres de la commission. Nous ne pouvons donc pas faire connaître à nos lecteurs la série de questions qui a été arrêtée dans la séance d'hier. A qui donc ces questions s'adressent-elles, et qui sera mis en mesure d'y répondre? Ceux apparemment qu'il plaira à la commission d'interroger. Mais quelque désir sincère qu'elle ait de s'éclairer, comment croire qu'aucun

avis utile ne sera négligé, s'il n'est pas fait d'appel aux lumières publiques? Tant d'industries, tant d'intérêts peuvent être consultés avec fruit sur les questions proposées!

Les négocians qui ont établi à Paris un bureau pour recueillir des renseignemens suivent une marche différente. Non-seulement ils appellent la généralité du public à prendre part à leurs travaux, mais encore ils recourent à la presse périodique pour communiquer plus promptement avec les hommes du commerce et de l'industrie. Prévoyant que la question des sucres était une de celles que la commission d'enquête examinerait d'abord, ils ont dirigé sur ce point leurs premières recherches. Le bureau de Paris a posé une série de questions relatives au commerce et à la fabrication des sucres, et nous apprenons qu'il les a soumises à la commission. En même temps il souhaite que le commerce en ait connaissance; car c'est à lui qu'il appartient de les résoudre. Nous croyons répondre à cette intention en les publiant. Quelques-unes de ces questions ont déjà été discutées dans cette feuille: nous pourrions essayer d'en examiner d'autres.

Sans doute la question des fers sera traitée aussi par des comités particuliers, en présence de l'industrie et du commerce. Ainsi le public ne perdra pas tous ses droits dans cette importante discussion. Mais s'il arrive que la véritable enquête aie lieu hors de la commission officielle, nous demandons ce qu'il restera à M. le ministre du commerce du mérite de sa création.

— Des bruits sinistres circulaient avant-hier sur les causes de la mort d'un jeune magistrat du tribunal de première instance, M. Maugis, fils du conseiller de ce nom. Ils se sont confirmés aujourd'hui. M. Maugis fils, était, depuis quelque temps, tombé dans une sorte de consommation dont les causes étaient les infirmités prématurées dont il se sentait affligé. Il commençait à devenir sourd, et sa vue éprouvait un affaiblissement progressif. Ce malaise ne l'empêchait cependant pas de siéger assidument à la 6^e chambre correctionnelle, à laquelle il était attaché.

Sa jeune femme et ses enfans étaient sur le point de revenir de la campagne, où il les avait laissés pendant les vacances. Soit qu'il n'ait pas voulu attendre leur retour, soit qu'il ait été subitement frappé d'aliénation mentale, il a terminé par un acte de désespoir le cours de ses souffrances physiques. On l'a trouvé hier matin dans son lit, baigné dans son sang. Il avait fait de lui le couteau avec lequel tout annonce qu'il a lui-même attenté à sa vie.

— Parmi les nouveaux élus du ministère, on remarque M. de Lestrade, ancien sous-préfet. Tout le monde s'est demandé quelle est donc cette victime de l'ancien ministère? A-t-elle été frappée pour un vote consciencieux? L'a-t-on immolé à la mauvaise humeur d'un évêque ou à la rancune d'un vicaire? Au moins, c'est le redressement de quelque grave injustice: le ministère a réparé sans crainte de réagir.

Voici les renseignemens que nous recevons à ce sujet, et qu'il est de notre devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

A l'époque des dernières élections, M. de Lestrade était sous-préfet à Gien. Appelé par M. de Villèle, qui voulait connaître les dispositions de son arrondissement, le véridique sous-préfet ose répondre que la nomination de M. Alexandre Périer est immanquable. « Quoi! lui dit l'excellence courroucée, vous ne pouvez lui opposer personne? Je sais que vous avez beaucoup d'influence sur vos administrés; mettez-vous vous-même sur les rangs. » Mais, répond le fonctionnaire, la loi ne permet pas à un sous-préfet d'être nommé dans le pays où il exerce. — Eh bien, donnez votre démission et faites-vous candidat; je vous donne ma parole que si vous êtes député, et vous le serez, je vous ferai préfet.

Il n'y avait point à hésiter avec un tel ministre: la démission est donnée; le collège électoral s'assemble; le démissionnaire se met sur les rangs, et M. Alexandre Périer est nommé.

On pense bien que l'ex-sous-préfet somme le ministre de tenir sa parole; mais celui-ci avait bien autre chose à penser; s'occupait plus de lui-même que de ses engagements. En vain on lui écrit trois fois par jour; en vain on le presse, on l'assiege; sortant lui-même du pouvoir, il n'était plus en mesure d'y faire entrer quelqu'un.

Six mois se sont passés: M. de Lestrade a fait retentir ses plaintes. M. le ministre de l'intérieur n'y a pas été insensible; il n'a pas voulu laisser protester le billet de M. de Villèle, le ministre nouveau s'est cru responsable des dettes de l'ancien, et il a pensé que c'était le seul moyen d'assurer son crédit.

— Nous avons dit hier qu'une réunion de médecins de Paris devait avoir lieu incessamment pour examiner la série de questions présentées par le ministère de l'intérieur à l'académie royale de la faculté de médecine. Au moment même où nous annonçons cette nouvelle, il se tenait une assemblée préparatoire. On s'y est occupé de nommer une commission chargée de convoquer tous les médecins de Paris et de préparer le travail relatif au mode et à l'ordre des délibérations. Neuf commissaires devaient être choisis, mais comme trois membres ont été présentés avec le même nombre de voix, on en a élu onze. Ce sont MM. Gendrin, Bourgeoise, Gauthier de Claubry, François, Villeneuve, Delaroque, Juge, Danyau, Magendie, Collineau et Képeler.

— Un comité d'artistes, membres de l'institut, vient d'être formé par le ministre de l'intérieur, pour la direction de l'école gratuite de dessin des jeunes filles. Ce comité est composé

de MM. Garnier, peintre, président; Desnoyers, graveur; David, statuaire. Dans cette école, on reçoit toutes les jeunes ouvrières qui ont besoin de savoir dessiner la fleur, l'ornement et la figure. Les leçons doivent être gratuites. Une somme, pour le traitement de la directrice et des maîtresses de dessin, est portée au budget de l'état. Cette école est établie à Paris, rue de Touraine, n^o 7, faubourg Saint-Germain.

— On lit le Post-Scriptum suivant dans le Courrier du Bas-Rhin du 15 :

Six heures et demie du matin. — Le tocsin sonne..... Nous arrêtons notre tirage, et nous apprenons que le feu a éclaté dans la brasserie du sieur Schutzenberger, rue des Balayeurs. Les ouvriers artilleurs, l'artillerie légère et les garçons tonneleurs, accourus les premiers, se sont rendus maîtres du feu. Ni la maison d'habitation, ni aucune maison voisine n'ont été endommagées. La brasserie seule a été incendiée.

— On lit dans le Journal de l'Allier :

Depuis quelque temps on remarque que les ouvriers qui se rendent dans la capitale de divers points du royaume, sont toujours en grand nombre. Il en résulte que la plupart d'entre eux, après avoir consumé en frais de route le fruit de leurs épargnes, se trouvent à Paris sans occupation, sans moyens d'existence, et sollicitent de l'autorité des passe-ports d'indigens pour retourner dans leurs foyers. Il importe de faire cesser un tel état de choses, surtout à l'approche de la mauvaise saison qui ne peut qu'aggraver encore la position fâcheuse de ces hommes laborieux.

Une circulaire de M. le préfet de l'Allier, en date du 9 novembre, engage MM. les maires à ne délivrer de passeports pour Paris à aucun ouvrier sans lui avoir fait connaître que, s'il ne s'est point assuré qu'il n'y manquera pas de travail, il court le risque de se trouver bientôt, loin de sa famille et de son domicile, réduit à un dénûment absolu. Dans le cas où, malgré cet avertissement, des ouvriers persisteraient dans la résolution de se diriger sur Paris, les passeports ne pourraient leur être refusés; mais MM. les maires ne devraient leur en délivrer de gratuits, qu'après en avoir préalablement référé à M. le préfet.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE.

Madrid, 6 novembre.

L'inscription sur le grand-livre de 80 millions de francs, destinés à couvrir la France des dépenses que lui a coûtées l'occupation de notre territoire par ses armées, est, à ce qu'il paraît, une chose décidément arrangée. Il paraît aussi que les 100 millions de réaux qui doivent satisfaire nos créanciers en Angleterre seront payés par la banque d'Espagne à Paris.

Notre ministre des finances ayant calculé qu'il lui manquerait pour le service de l'année prochaine quelques millions de réaux, avait songé au produit des impositions volontaires consenties par les villes et villages pour pourvoir à l'entretien des corps des volontaires royalistes. S. Exc. voulait en conséquence que le conseil des ministres proposât de remettre en vigueur le règlement qui fut donné à cette milice sous le ministère de M. Craz; mais la faction apostolique ayant eu connaissance de ce projet, a remué ciel et terre pour le faire échouer, et elle y est parvenue; en conséquence, on ne touchera pas à l'organisation des volontaires royalistes, et l'emploi des fonds perçus pour leur service ne recevra point d'autre destination.

RUSSIE.

St-Petersbourg, 1^{er} novembre.

Nouvelles de l'armée de Turquie, du 11 au 17 octobre.

Aussitôt après la prise de Varna, le prince Eugène de Wurtemberg, à la tête de son détachement, se mit à la poursuite des troupes du pacha Omer-Vrione, qui s'était retiré par la route de Constantinople, pendant la nuit du 11 au 12 octobre; la précipitation avec laquelle cette retraite s'était opérée, ne permit point à S. A. R. d'atteindre dans sa fuite l'ennemi, qui abandonna sur la route ses caissons de munitions, ses convois, perdit même un drapeau, et ne s'arrêta que sur la rive droite du Kamtchik, dans de forts retranchemens établis pour la défense d'un solide pont-levis jeté sur cette rivière.

D'après les dispositions qui avaient été prises, la poursuite de l'ennemi ne devait pas s'étendre au-delà du Kamtchik; en conséquence, le prince Eugène occupa une position près du village de Petrikioi, et chargea le général-major baron Dellingshausen de surveiller les mouvemens de l'ennemi, avec l'avant-garde composée de la 3^e brigade de la 19^e division d'infanterie, d'une compagnie d'artillerie du Don et d'une demi-batterie de fusées à la Congrève, et d'attaquer le campement turc dans le cas où il en trouverait la possibilité.

Le 15 octobre, le général-major Dellingshausen se porta sur le Kamtchik, et découvrit un assez fort détachement d'infanterie et de cavalerie turques, qui avait passé la rivière dans l'intention d'élever sur la rive gauche des retranchemens pour la défense du pont-levis. A peine ce détachement eut-il aperçu notre avant-garde, qu'il commença l'attaque; mais, grâce à l'intrepidité avec laquelle le 57^e régiment de chasseurs soutint leur choc, et au feu bien dirigé de l'artillerie et des fusées, les Turcs ne tardèrent pas à prendre la fuite et à se précipiter en désordre sur le pont, qu'ils levèrent avant même de donner le temps à tous les leurs de passer la rivière, craignant que le 1^{er} bataillon du 38^e régiment de chasseurs, qui les poursuivait vigoureusement, ne pénétrât pêle-mêle avec eux dans les

retranchemens de la rive opposée. Dans l'impossibilité de passer la rivière, le général-major Dellingshausen fut obligé de se contenter des succès déjà obtenus, et de mettre fin à toute opération ultérieure contre l'ennemi. Notre perte, dans cette affaire, a été très-peu considérable; les Turcs au contraire en ont éprouvé une très-sensible, car un grand nombre de leurs n'ayant pas eu le tems de passer le pont, se sont noyés dans la rivière, et leurs masses qui fuyaient en désordre sur la rive droite, pour regagner leurs retranchemens, restèrent longtemps exposées à la mitraille de nos batteries. Depuis cette affaire, les Turcs n'ont fait aucune nouvelle tentative, et la rive gauche du Kautchik en est entièrement débarrassée.

Le but que l'on se proposait en faisant conserver à l'armée ses positions devant Choumla, ayant été atteint par la prise de Varna, les 6^e et 7^e corps ont reçu ordre de se cantonner à Varna et aux environs pour en défendre les approches; le 5^e corps doit prendre position sur la route de Choumla à Silistrie, afin de couvrir le siège de cette dernière forteresse, qui sera poursuivi avec la plus grande activité. On n'a point remarqué que ces mouvemens de nos troupes en aient occasionné aucun de la part de l'ennemi.

On a trouvé dans la forteresse de Varna, 162 pièces de canon de différens calibres, et une quantité considérable d'armes de toutes sortes, de poudre et de munitions de guerre.

Du 29 octobre

Nous avons déjà annoncé, dans notre dernier numéro, l'heureux retour de S. M. l'empereur en parfaite santé dans cette capitale, le 14 de ce mois, entre onze heures et midi; nous nous empressons aujourd'hui de mettre sous les yeux de nos lecteurs les détails suivans sur le voyage de S. M. I.

Lorsqu'à la suite de la prise mémorable de Varna, les troupes turques, qui étaient accourues au secours de cette forteresse, se furent retirées avec précipitation, et que S. M. l'empereur eut fait les dispositions nécessaires pour la continuation des opérations militaires, pour la destination des différens corps de troupes, et pour relever et augmenter les fortifications de Varna, S. M. I. prit la résolution de partir pour St-Petersbourg, de manière à y arriver le jour de naissance de son auguste mère. S. M. I. passa du vaisseau *la Ville de Paris* à bord du vaisseau *l'Impératrice Marie*, et mit à la voile le 2 octobre.

Après 56 heures d'une navigation heureuse, il s'éleva une tempête terrible, telle que les marins les plus expérimentés ne se souvenaient pas d'en avoir jamais essayé de semblable, et dont les rafales endommagèrent tous les agrès du vaisseau; cet ouragan ne s'apaisa qu'au bout de 24 heures, et le vaisseau jeta l'ancre dans le port d'Odessa le 8, à trois heures du matin, après six jours de traversée. L'empereur ne s'étant arrêté que deux heures à Odessa, se mit en route pour St-Petersbourg où S. M. arriva le jour même de l'heureux anniversaire de S. M. l'impératrice-mère, ainsi qu'elle se l'était proposé, et au moment où personne ne s'attendait encore à son retour.

Par un ordre du jour du 13 septembre dernier, rendu à bord du vaisseau *la Ville de Paris*, S. M. l'empereur a daigné ordonner que le régiment d'infanterie de Schirvan prit à l'avenir le nom de régiment d'infanterie du général comte Paskévitch d'Erivan.

Odessa, 25 octobre.

Nouvelles des opérations de l'armée d'Asie mineure jusqu'au 5 octobre.

L'adjudant-général comte Paskévitch d'Erivan annonce que les villes de Bayazid et de Diadin ont été prises par le détachement du général-major Tschiftschiwadzen. Ce général s'est également emparé du fort de Topra-Kalé qui couvre le pachalik de Bayazid et domine la route d'Erzeroum. Nos troupes ont été partout accueillies avec joie par les habitans.

Il est arrivé ici beaucoup de transports de grains. Cet article est fort demandé et les prix sont en hausse.

(Journal d'Odessa.)

Du 27. — La campagne paraît être finie pour cette année, et nos troupes, sauf celles qui sont employées au siège de Silistria, vont prendre leurs quartiers d'hiver. On espère ici que les puissances mettront cette suspension naturelle d'hostilités à profit pour rétablir la paix. Ce n'est pas que notre ville ait jusqu'à ce moment beaucoup souffert de la guerre. Nous avons été chargés de fournir à tous les besoins de l'armée; beaucoup de nos maisons de commerce y ont fait des gains considérables, et le cultivateur, l'artisan et le fabricant y ont également profité. Mais pendant ce tems, l'Alexandrie peut devenir un marché important pour les produits naturels, et le monde commerçant nous perdre de vue. Il est donc de notre intérêt que la paix soit rétablie le plus tôt possible pour que les étrangers reprennent l'habitude de fréquenter notre port.

(Gazette d'Augsbourg.)

ANNONCES.

LIBRAIRIE.

M. Audor, rue des Maçons-Sorbonne, n° 11, à Paris, éditeur de l'*Encyclopédie populaire*, vient de terminer la publication du texte de l'*Art du Menuisier en Batimens et en Meubles*, par la mise en vente de la sixième livraison. Elle contient la *Menuiserie mobile*: les portes charretières, cochères, tantes, portes intérieures, chambranles, embrasemens,

portes à placards, croisées, dormans, impostes, battans, croisées éventails, portes-croisées, croisées d'entresol, doubles croisées, petites croisées, persiennes, jalousies, volets et fermetures. M. Desormeaux, auteur de l'ouvrage, nous semble avoir tenu tous les engagements que l'éditeur a pris dans son prospectus: son traité, clair, précis, d'une intelligence facile, embrasse tous les objets. L'auteur s'attache à développer les faits principaux, à indiquer seulement les autres: « On n'a » rail jamais fini, dit-il, si l'on voulait rapporter les formes » différentes, les moyens particuliers que chaque ouvrier met » en usage: il nous suffira d'exposer les manières de faire les » plus répandues: les procédés particuliers et moins généraux » ralement approuvés s'apprendront par l'usage. » Sous tous les rapports, ce nouveau travail doit obtenir la préférence sur ceux qui ont été publiés auparavant.

On continue de souscrire à raison de 1 fr. par livraison, chez Louis Babeuf, éditeur de l'*Histoire du Dauphiné*, par M. le baron de Chapuys-Montlaville, rue Saint-Dominique, n° 2.

A Paris, chez J. P. Roret, quai des Augustins, n° 17 bis. (619)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Appert que, par exploit enregistré, de l'huissier Béard, du dix-huit novembre mil huit cent vingt-huit, la demoiselle Marie Radix, sans profession, épouse autorisée en justice du sieur Benoit Guinand, ouvrier chapelier, avec lequel elle demeure, à Lyon, rue Ferrachat, n° 11, a formé demande en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux audit sieur Benoit Guinand, son mari, et l'a assigné à cet effet pardevant le tribunal civil de première instance de Lyon.

M^e Annet-Fleuri Condamine, avoué près ledit tribunal, demeurant audit Lyon, quai et rue des Célestins, n° 2, a été constitué par la dame Guinand, et occupera pour elle dans l'instance dont s'agit.

Lyon, le dix-neuf novembre mil huit cent vingt-huit. Pour extrait, CONDAMIN. (620)

Le vendredi vingt-un de ce mois, à neuf heures du matin, sur la place Saint-Michel de cette ville, il sera procédé par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs, à la vente d'objets mobiliers saisis, lesquels consistent en métiers propres à la fabrication des étoffes de soie, rouet à dévider, armoire, commode, buffet, table, poêle, chaises, vaisselle et autres objets. PARCENT. (617)

Le public est prévenu qu'à la requête des sieurs Alexandre Baudier et Alexandre Férat, tous les deux propriétaires à Lyon, le premier rue de Bourbon, et le second rue Tupin; au préjudice du sieur Aubert, logeur, demeurant à Lyon, cours d'Angoulême, il sera procédé samedi prochain vingt-deux novembre mil huit cent vingt-huit, à neuf heures du matin, sur la place Lévis de cette ville, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs de cette ville, à la vente aux enchères et au comptant de différens meubles tels que garde-robe, commode, bois de lit, lits garnis, chaises, bancs, tabourets, etc., et quelques ustensiles de cuisine; en vertu de jugement du tribunal civil de Lyon, du vingt août mil huit cent vingt-huit. GARNOD. (616)

Dimanche vingt-trois du courant, à l'issue de la messe paroissiale, il sera, dans le domicile qu'occupait défunte Marie Delaye, veuve Dechet, rentière, en la commune de Limonest, au hameau de St-André, procédé à la vente du mobilier dépendant de la succession de cette dernière; lequel consiste en lits garnis, armoire, commode, linge de lit et de table, vêtemens à l'usage d'homme et de femme, tables, glaces, batterie de cuisine, outils aratoires, chèvres, vin en cercles, etc., etc.

Ladite vente aura lieu en vertu d'ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, sous sa date, et sur la requête du tuteur nommé à Euprosine Dechet, seule héritière de droit de ladite veuve Dechet, sa mère. PARCENT. (618)

A VENDRE.

Une diligence neuve, bien suspendue, contenant trois places coupées, six places intérieur, et quatre places de rotonde. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Aguetan, charrou, quai Bourgneuf. (600-5)

A LOUER.

4 pièces, cave et grenier, quai de Retz, n° 48, au 1^{er}, agencé à neuf;

5 pièces, 1 grand balcon, 2 cabinets, cave et grenier, place de la Platière, n° 5, au 1^{er}.

S'adresser, pour le tout, à M. Goujon, à cette dernière adresse. (598-5)

A louer de suite.

Appartement de quatre pièces, cabinet, cave et grenier, place St-Nizier, au deuxième.

S'adresser au premier magasin de rouennerie, rue des Bouquetiers. (595-2)

A louer de suite ou à la Noël, ensemble ou séparément.
Un joli magasin au rez-de-chaussée, et un appartement au-dessus, composé de quatre pièces, au troisième sur le devant, le tout situé sur un des quais les plus fréquentés de la ville. S'adresser rue des Augustins, n° 1, au troisième étage. (601-3)

AVIS.

L'art. 43 du code civil a assujéti MM. les officiers de l'état-civil des villes et communes, à déposer au greffe du tribunal de leur arrondissement un double des registres des actes de naissance, mariage et décès, par eux dressés en cette qualité.

L'art. 44 du même code a exigé le même dépôt pour les procurations et autres pièces qui doivent demeurer annexées aux actes de l'état-civil.

L'art. 45 autorise tout dépositaire des registres de l'état-civil (et conséquemment le greffier du tribunal), à délivrer des extraits de ces registres et pièces.

Les archives du greffe du tribunal civil de Lyon contiennent tous les actes civils de la ville de Lyon, de ses faubourgs et des autres villes et communes de l'arrondissement, depuis et y compris l'an XI (soit 22 septembre 1802).

En conséquence, le greffier en chef du tribunal civil de Lyon donne avis que l'on pourra se procurer, tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée (les jours de fêtes et dimanches exceptés), au greffe, palais de justice, place St-Jean, des extraits, qui seront en même tems légalisés, des actes civils de naissance, mariage et décès, ainsi que des pièces annexées à ces actes, non-seulement de la ville de Lyon et ses faubourgs, mais encore de toutes les communes du ressort du tribunal.

Le greffier en chef, Luc. (577-3)

Désirant quitter le détail de draperie, MM. VONOVEN, petite rue Mercière, n° 20, au *Bouclier Français*, dans l'entonnement, jusqu'à fin janvier seulement, ont l'honneur de prévenir le public que, pour liquider promptement, ils vendront, soit par pièces entières, soit par coupons, ou en fin par aunes, leurs marchandises à plus d'un quart au-dessous du cours; ils invitent à cet effet les personnes qui auraient quelques emplettes à faire, ou qui voudraient profiter du bon marché, en achetant par avance, à se présenter de suite à leurs magasins pour acquiescer la preuve de ce qu'ils annoncent.

Leurs marchandises se composent de draps de toutes couleurs et de toutes les fabriques, de casimir, flanelles, velours, étoffes à gilets, royales, draps zéphyrs pour manteaux de dames, etc.; etc.

Nota. MM. VONOVEN préviennent que leur fonds est à vendre, avec ou sans marchandises; de plus, que la personne qui voudrait en traiter, trouverait chez eux un commis intéressé qui habite la maison depuis plus de dix ans, et qui, si l'acquéreur le trouvait bon, s'associerait avec lui pour prendre la suite. (591-2)

AVIS AUX COMMERCE.

B. Rolland, expert teneur de livres, professeur de comptabilité commerciale, domicilié à Lyon, rue des Deux-Angles, n° 4, au premier étage, a l'honneur de prévenir MM. les commerçans de cette ville, que M. Mougoulier d'Annonay lui a confié le dépôt des papiers de ses manufactures, que ce dépôt sera toujours convenablement assorti en papiers de pliage et d'encartage pour étoffes de soie, en papiers à lettre et à cloche, en registres de toutes dimensions et dispositions, en papiers d'impression, de gravures, de lithographie, de couleurs, pour couvertures de livres; en papiers mous, communs gris, mil-blancs, bleus et autres; en cartons pour lisage, pour apprêts, en plaques, etc.; et tous ces objets de consommation générale seront offerts à des prix très-modérés. (560-4)

Une ancienne maison de commerce en gros, de cette ville, désire trouver un jeune homme laborieux; on lui donnerait part au commerce sans qu'il soit tenu d'y mettre des fonds, pourvu qu'il puisse fournir sûreté.

S'adresser au bureau du journal. (552-2)

On désire trouver un jeune homme d'environ 15 ans, sachant bien lire et écrire, pour l'employer comme apprenti dans un commerce de détail.

S'adresser au bureau du journal. (608-2)

F. RAULL, ESPAGNOL, AVOCAT,
Rue Dauphine, n° 2, à Lyon.

Ouvrira, le 1^{er} décembre 1828, un cours de langue espagnole qui aura lieu trois fois par semaine, le mardi, jeudi et samedi, de 7 à 9 heures du soir.

On pourra se faire inscrire chez le professeur et chez Targe, libraire, rue Lafont.

Prix: 12 fr. par mois.

Il donne aussi des leçons à domicile et chez lui. (597)

SPECTACLES DU 20 NOVEMBRE.

GRAND-THEATRE PROVISOIRE.

LE DISSIPATEUR, comédie.—L'AUBERGE DE BAGNÈRES, opéra.

THEATRE DES CELESTINS.

LES DEUX ALPHONSES, vaud.—LE PAPIER TIMBRÉ, vaud.—M. BOTTE, vaud.—LE MENTEUR VÉRIFIQUÉ, vaud.

